

Image not found or type unknown



Vole a l'étalage, dépôt de plainte mais pas signée de pv

Par **poupie02**, le **28/03/2012** à **21:03**

Bonjour, rn rn J'ai volée cet apres-midi pour la première fois in produit a 7 euros. rn Emmenée dans une pièce par les vigiles, j'ai reconnue les faits, payée le produit, mais, ils ont remplis un document ou ils m'on demandés mon age, mon adresse et y on noté le montant du vole le fait que je reconnaissai les faits et m'on dit de le signer. rn Ils m'on également dit que le gérant allai porter plainte. rn rn J'ai été emmenée au commissariat mais je n'ai fait aucune déposition n'y n'ai rien signée, ils m'on dit d'attendre. rn rn Au moment de partir, ils m'on dit qu'ils allaient me convoquer si jamais ils avaient besoin. rn rn Qu'est ce que je risque?

Par **Griphus72**, le **31/03/2012** à **13:41**

Quel âge avez-vous?

Par **poupie02**, le **31/03/2012** à **14:47**

24 ans, pourquoi?

Par **Griphus72**, le **01/04/2012** à **10:23**

Selon votre âge, vous n'êtes pas jugé par le même juge. À la lecture de votre demande, j'ai pensé que vous étiez encore mineur.

Selon l'article 311-3 du Code pénal, le vol simple est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000€ d'amende. Notez que c'est la peine maximale encourue (sauf circonstances aggravantes).

Je n'ai pas assez d'expérience pour vous dire si oui ou non la plainte va être retenue, ni ce que vous risquez réellement. Je ne connais pas vos antécédents. Enfin, je ne peux me prononcer sur la peine réelle que vous pourriez recevoir.

Il serait judicieux que quelqu'un de plus apte que moi vous réponde.